

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

Monsieur Michel BILLOUT  
Sénateur de Seine et Marne  
Maire de Nangis  
Sénat  
75291 PARIS CEDEX 06

Nos réf. : CP/135881  
Vos réf. : Direction Générale des Services 2005/NJ/IR/LG

Monsieur le Sénateur-Maire,

23 AOUT 2006

Vous avez bien voulu me faire part de vos inquiétudes quant au projet de regroupement de France Bleu Melun et de la City Radio de Paris.

Il convient en premier lieu de préciser que le dispositif de diffusion des programmes de proximité de Radio France en région parisienne, c'est-à-dire France Bleu Melun d'une part et la City Radio de Paris d'autre part, était géographiquement peu cohérent, puisque la City Radio s'adressait essentiellement à Paris intra-muros et que France Bleu Melun ne couvrait qu'une partie de la Seine-et-Marne et quelques cantons de l'Essonne. De fait, ces radios n'obtenaient qu'une audience limitée.

La nouvelle radio régionale francilienne, baptisée France Bleu Ile-de-France, a vu le jour le 31 décembre 2005. Elle fait partie intégrante du réseau France Bleu qui n'a plus à démontrer son caractère de proximité et repose sur un regroupement des équipes éditoriales et des réseaux de diffusion de la City Radio de Paris et de France Bleu Melun. La totalité des sept départements de l'Ile-de-France bénéficie dorénavant de la diffusion d'un programme régional adapté aux spécificités de la région parisienne. Ainsi, cette nouvelle station couvre un bassin de 10 millions d'habitants. Ses objectifs d'audience se situent au double de l'audience cumulée de la City Radio et France Bleu Melun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

—  
Renaud DONNEDIEU de VABRES